



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 309

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution de la carte judiciaire et les conséquences qu'elle pourrait entraîner pour les avocats, ainsi que leurs salariés, notamment ceux exerçant auprès de tribunaux de taille moyenne, comme Morlaix par exemple. Selon ces professionnels, cette réorganisation aurait pour effet d'écarter une partie de la population de la justice, qui devrait notamment assumer tous les frais de déplacement inhérents à cette nouvelle carte. Il lui demande donc de lui préciser son sentiment sur ce dossier.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la réorganisation des juridictions est une nécessité pour garantir au justiciable une justice de qualité et aux magistrats, fonctionnaires et professions judiciaires des conditions dignes de travail. Une telle réforme ne peut s'engager sans la participation et la réflexion de toutes les parties prenantes. C'est ainsi que, depuis le mois de juin, est ouverte une phase de concertation devant amener les professions judiciaires à présenter leurs propositions d'aménagement et les chefs de cour d'appel le résultat des consultations des magistrats et fonctionnaires de leur ressort. Il n'existe donc pas de schéma prédéfini, la consultation se déroulera jusqu'en octobre prochain, et la réorganisation de la carte judiciaire sera le résultat d'une réflexion nationale menée dans la plus grande transparence.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 309

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4828

Réponse publiée le : 16 octobre 2007, page 6381